



Assemblée générale annuelle (PV)

2024-2025

Date: **Le 18 septembre 2024**

Heure: **18h30**

Lieu: **Laboratoire informatique**

1) Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Lamontagne remercie l'ensemble des membres du CÉ de l'an dernier. Il demande aux parents de respecter la circulation autour de l'école. Ses propos sont résumés dans le rapport du président.

(28 parents sont présents)

2) Nomination d'un.e secrétaire d'assemblée

Diana Tankeu propose et Judith Cardin seconde

3) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Diana Tankeu propose l'adoption de l'ordre du jour. M. Lamontagne seconde

4) Lecture et adoption du compte-rendu de l'assemblée annuelle du 20 septembre 2023

Mélanie Lavergne propose et Mélanie Hubert seconde.

5) Mot de la direction

La directrice, Lisa Chatillon, présente l'équipe 2024-2025. L'école compte 675 élèves cette année. 19 groupes sont inscrits au service de garde (14 l'an dernier). Nous préparons présentement des activités qui seront organisées par les enseignants en éducation physique. Nous offrirons ensuite des activités avec *Dimension sportive*, selon les plateaux qui seront disponibles.

6) Présentation des rôles et fonctions des comités

Le conseil d'établissement

Le conseil d'établissement comprend au plus 20 membres et il est composé des personnes suivantes:

1. au moins quatre parents d'élèves fréquentant l'école et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, élus par leurs pairs;
2. au moins quatre membres du personnel de l'école, dont au moins deux enseignants et, si les personnes concernées en décident ainsi, au moins un membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un membre du personnel de soutien, élus par leurs pairs;
3. [...]
4. dans le cas d'une école où des services de garde sont organisés pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, un membre du personnel affecté à ces services, élu par ses pairs;
5. deux représentants de la communauté et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, nommés par les membres visés aux paragraphes 1° à 4°.

Les représentants de la communauté n'ont pas le droit de vote au conseil d'établissement. (LIP, art. 42)

Le conseil d'établissement est un :

- lieu de concertation des divers agents d'éducation d'une école;
- lieu décisionnel pour les orientations de l'école et leur mise en application;
- lieu d'expression des avis des parents sur l'encadrement des élèves, les règles de conduite et les mesures de sécurité et tout ce qui peut améliorer le fonctionnement de l'école.

L'organisme de participation des parents (OPP)

Le comité de parents

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) a pour fonctions (LIP, art. 187) :

6. de donner son avis au centre de services scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
7. de donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves;
8. de donner son avis au comité d'engagement pour la réussite des élèves sur le plan d'engagement vers la réussite. Le comité peut aussi donner son avis au centre de services scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

La nomination du représentant au CCSEHDAA n'est effectuée lors de l'assemblée annuelle cette année pour donner la chance à tous d'y participer. Un rappel est fait puisqu'il n'y avait pas de parent de notre école qui était sur le comité l'an dernier. Le parent doit avoir un enfant qui a un plan d'intervention pour siéger sur ce comité.

7) Adoption de la procédure d'élection

Les personnes suivantes sont intéressées

- 1- Vamica Jeannot
- 2- Diana Tankeu
- 3- Judith Cardin
- 4- Sylvain Pâquet

8.1 Nomination d'un.e président.e d'élection

Lisa Chatillon

8.2 Nomination des scrutateur.rice.s

Anick Madore et Caroline Gravel

8) Conseil d'établissement

Adoption de la procédure :

9. Suite à l'ouverture de la période de mise en candidature par le président, tout participant qui a droit de vote peut proposer une personne éligible. Toute personne éligible peut également se proposer elle-même. Le président d'élection fermera ensuite la période de mise en candidature, sur proposition d'un parent.
10. Il demande aux personnes proposées si elles acceptent leur mise en candidature, en commençant par la dernière personne proposée. Si le nombre de personnes qui acceptent correspond au nombre de postes à combler, le président les déclare élues.
11. Dans le cas où il y a plus de candidatures que de postes à combler, les candidats et candidates sont invités à s'exprimer brièvement ;
12. Les scrutateurs remettent un bulletin de vote à chacun des parents présents ayant un enfant fréquentant l'école;
13. Les parents ayant droit de vote peuvent inscrire autant de noms qu'il y a de postes à combler;
14. Les scrutateurs recueillent les bulletins de vote et en font le décompte en rejetant les bulletins comportant plus de noms que de postes à combler;
15. Les scrutateurs transmettent par écrit les résultats du vote au président et se chargent de détruire les bulletins utilisés.
16. En cas d'égalité, une deuxième ronde de vote sera demandée pour les deux candidats ex aequo seulement.
17. Advenant le cas où plus de trois personnes se présentent, les deux candidats ayant le nombre de votes le plus élevés après les personnes élues deviennent automatiquement substituts.

9.1 Élection des nouveaux membres (2 postes à combler)



Judith Cardin et Sylvain Pâquet seront au CÉ. Vamica Jeannot et Diana Tankeu seront substituts.

9) Organisme de participation des parents (OPP)

Organisme de participation des parents (OPP) : Anick Madore, la direction adjointe, présente les besoins principaux en lien avec l'OPP (ex. : la bibliothèque, la distribution de la pizza (vendredi), le comité (OPP)).

10) Comité de parents

9.1 Élection du représentant et du substitut

Judith Cardin sera sur le comité de parents et Sylvain Pâquet sera substitut.

11) Période de questions

12) Levée de l'assemblée

Sylvain Paquet propose la levée de l'assemblée et Pierre-Luc Thérrien seconde.

Mme Lisa Chatillon
Directrice

M. Yves Lamontagne
Président du Conseil d'établissement
de l'école de l'Amérique-Française
2023-2024